

CONFÉRENCE « CANDIDATS ET ÉLECTEURS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE FACE AUX ÉLECTIONS »



Pour la Solidarité
2/10/2012

1. Tout d'abord, un peu de confusion dans l'annonce de la Conférence et dans le titre:

- Belges d'origine étrangère (« débat sur les allochtones... »): certains des candidats sur les listes le sont sans doute dans le 2^e panel ;
- ▣ Citoyens/personnes étrangères (= non belges) ressortissant(e)s de l'Union Européenne et non Union Européenne. Concernés par le vote des étrangers aux élections communales : 2000, 2006, 2012.



-Les personnes ressortissantes de l'Union Européenne. Elles peuvent se présenter sur la liste des candidats.

2. La Région de Bruxelles-Capitale a chargé le CBAI et le Foyer

→de réaliser une *brochure* en français et néerlandais et en quelques langues d'origine ou parlées par des citoyens étrangers : arabe, turc, anglais, italien, espagnol ;



→ d'organiser des *séances d'information* destinées aux animateurs d'associations, d'institutions ou de service publics, sur base de la brochure, pour mieux les outiller à transmettre l'information sur les conditions de participation au vote et le sens et l'importance de celui-ci (citoyenneté) au public concerné.



Nous avons déjà été sollicités en **2006** pour réaliser ce type d'outils et c'est sur base de cette expérience que nous avons été à nouveau sollicités en 2012. Comme le CBAI a une mission de Centre régional d'appui à la Cohésion Sociale (depuis 2006), il peut s'appuyer sur sa connaissance du milieu associatif bruxellois (toujours à renouveler !) et la plupart des associations le connaissent, aussi via les formations à l'interculturalité que nous organisons.



Ceci dit, dès la fondation du Centre (CSCIB → CBAI) en 1981, nous nous sommes inscrits parmi ceux qui faisaient partie du Mouvement Objectif 82 qui militait, déjà il y a 30 ans, pour le vote des étrangers aux élections communales.

3. Je vais d'abord dresser *un premier bilan* qu'a fait le CBAI (pas encore avec le Cabinet) sur les moyens de mobilisation électorale déployés, sur nos *observations* et *interrogations* à ce propos (sans parler des résultats obtenus, c'est à dire le nombre d'inscriptions d'électeurs étrangers de l'Union Européenne et non Union Européenne à l'échelle de la Région et pour chaque commune, que je suppose que d'autres orateurs traiteront, mais j'ai à disposition ces chiffres dans le tableau publié officiellement par la Région).



→ Ce que nous avons fait en matière de *séances d'animation*

-10 formations de formateurs ;

-13 animations sur les marchés ;

-35 animations sur terrain en animations/élection/Citoyenneté ;

-l'analyse du nombre et du profil des animateurs (associations et Cie) touchées est encore en cours ;

→ Mais les *remarques globales* suivantes peuvent être faites :



- Des séances d'information ont eu lieu *au CBAI* et étaient faites parfois *sur place* à la demande d'associations ; globalement il y a eu plus de participant(e)s en 2012 qu'en 2006 ;
- Lors des séances d'animation (mais aussi parfois lors du contact direct avec les électeurs potentiels), on a observé plusieurs phénomènes :
 - Une certaine violence, sous forme de rejet, de la part des électeurs potentiels et une déception que les « politiques » ne s'intéressent à eux qu'au moment des élections (sans doute un sentiment similaire à celui de belges !)



– Mais en même temps, une fois cette déception exprimée, un grand intérêt pour la *citoyenneté* au sens large (comment cela fonctionne, le profil des partis politiques, l'histoire de la Belgique etc...) (cf. Primo-arrivants) et l'expression d'une volonté de comprendre la complexité institutionnelle pour se battre et avoir une place (=participer) ;

Le constat a été fait que lors des séances d'information sur la procédure et les modalités de vote pour les ressortissants de l'Union Européenne et non Union Européenne, le débat s'oriente très vite sur les réalités politiques de chaque commune et les modalités de participation citoyenne.



– Du côté des *cadres associatifs*, on a noté un certain découragement et un besoin croissant d'information pour pouvoir informer leurs publics ; beaucoup sont dans l'urgence de leurs actions et se disent « overbookés » et peu compétents pour faire les informations eux mêmes ; beaucoup nous ont dit que faire des informations en avril/mai/juin pour des élections qui ont lieu en octobre suscite peu de la motivation du public ; ceci dit les associations paracommunales étaient plus présentes, ainsi que quelques représentants des administrations communales ;



– Une particularité en 2012 : les demandes d'information citoyenne (candidats et profils) affluent depuis *début septembre* au CBAI et ce fait nous semble révélateur d'une dyschronologie (décalage chronologique) : l'appel aux inscriptions se fait, de fait, *hors campagne électorale* (et pendant le temps des vacances – échéance des inscriptions au 31/07/2012), quand les contenus des programmes des partis politiques ne sont pas encore connus ! ni la liste des candidats ! comme s'interrogeait un de mes collègues qui animait les séances d'information : « comment faire de l'information/promotion sans affiches » ?



- Nous avons également été informés que les informations sur la procédure et les modalités de vote données par les communes étaient très variables selon les communes ; parfois même des informations incorrectes ont été données ou des réticences constatées pour donner l'information. (Par exemple pour la distribution de la brochure) ;

- Enfin, il a été constaté qu'alors qu'en 2006, les associations, de manière pro-active, allaient déposer les demandes d'inscription « groupées » à la commune, avec une certaine tolérance pour ce faire de la part de l'administration communale (vu sans doute la nouveauté de la situation) ; ces dépôts étaient refusés en 2012 pour être conforme à la Loi qui précise bien que le dépôt doit être individuel.

4. Je voudrais conclure par quelques *remarques* et *interrogations* d'ordre général qui concernent le vote des étrangers aux élections communales, à l'issue de 3 campagnes (2000, 2006, 2012) :

– *Comparer ce qui est comparable* : vote obligatoire pour les Belges, devoir d'inscription pour les étrangers ; comparer les taux de participation (intervention de l'orateur de fin de matinée ?) des nationaux et des étrangers dans les pays de l'Union Européenne et au delà, où le vote n'est pas obligatoire, ou, où l'inscription a lieu différemment ?



-La question de la *dyschronologie*, déjà évoquée : les intéressés doivent s'inscrire, alors que la Campagne électorale n'a pas encore commencé (programmes des partis et candidats) et l'échéance d'inscription se situe pendant les vacances ;

-*L'appel et l'encouragement* au vote par le politique dans les médias moins manifeste en Région Bruxelloise qu'en Région Wallonne ; rôle d'un acteur comme l'Union des Villes et des communes ?



– Une *demande réelle d'information citoyenne* de la part des électeurs potentiels révélant une volonté de participation citoyenne que se manifeste d'autant plus que les autorités communales et les associations s'engagent dans l'information. (Cf. résultats d'inscription par exemple dans la commune de St Josse où il y a 6 fois plus d'inscrits qu'en 2006) et que l'information coïncide avec la Campagne électorale pour tou(te)s !



- Une nécessité permanente (même hors campagne électorale) pour des *formations à la citoyenneté* pour les cadres associatifs.
- Quel rôle actif et spécifique pour les *élus d'origine étrangère* dans l'appel à l'inscription et l'information citoyenne ?

